

accident privé de voiture

Par guettou, le 17/12/2018 à 17:15

Suite à mon accident de voiture, je suis indemnisée, mais le Dr. expert ne tient pas compte du préjudice d'agrément (2 ligaments fracturés au poignet droit) je suis une personne active de 71 ans, ma passion; la danse de salon, rando, bowling, pétanque etc... bref beaucoup de mal à me servir du poignet dans ma vie de tous les jours, en cuisine etc... je veux faire appel, mais y a-t-il des risques pour que au contraire l'on me diminue ce qui a été évalué au procès verbal ? et combien de temps cela peut-il retarder le paiement ?
Je vous remercie pour la réponse.